RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 05216
Numéro SIREN : 915 320 329
Nom ou dénomination : ABC HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt 26935

AVENANT AU TRAITÉ DE FUSION
CONCLU LE 15 NOVEMBRE 2022
ENTRE
LA SOCIÉTÉ ABC HOLDING ET LA SOCIÉTÉ ABC INVEST

Le présent avant au traité de fusion est conclu le 22 novembre 2022 entre :

(A) La société **ABC HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 30.726.726 €, dont le siège social est situé à Bonneuil-sur-Marne (94380) – 3 avenue des Violettes – Zone des Petits Carreaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 915 320 329, représentée par son Président, Monsieur Christian Bany dûment habilité à l'effet des présentes (« **ABC HOLDING** » ou la « **Société Absorbante** ») ; et

(B) La société **ABC INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 29.148.009 €, dont le siège social est situé à Bonneuil-sur-Marne (94380) – 3 avenue des Violettes – Zone des Petits Carreaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 838 502 276, représentée par son Président Monsieur Christian Bany dûment habilité à l'effet des présentes (« **ABC INVEST** » ou la « **Société Absorbée** »).

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les « **Sociétés** » ou les « **Parties** ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Les Parties ont signé un traité de fusion-absorption de la société ABC INVEST par la société ABC HOLDING en date du 15 novembre 2022 déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Créteil le 16 novembre 2022 et publié au Bulletin des annonces civiles et commerciales daté du 18 novembre 2022 (« **Traité** »).

Les Parties souhaitent modifier, par le présent avenant (« **Avenant** »), les dispositions du Traité relatives à la date de réalisation définitive de la fusion.

Il est alors convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - DATE DE REALISATION DE LA FUSION

L'alinéa 2 de l'article 4 du Traité est intégralement remplacé comme suit :

« *La Fusion sera définitivement réalisée le 31 décembre 2022, après expiration du délai d'opposition des créanciers de trente (30) jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce (« **Date de Réalisation** »).* »

ARTICLE 2 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du Traité demeurent inchangées.

ARTICLE 3 - POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES

Tout pouvoir est donné au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tout dépôt, mention ou publication où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe des tribunaux de commerce compétents.

ARTICLE 4- SIGNATURE ELECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent Avenant a été signé électroniquement par le biais du service www.docusign.com, chacune des parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature dudit Avenant par le biais du service www.docusign.com.

ARTICLE 5- DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Avenant prend effet à la date à laquelle la dernière Partie le signe, le 22 novembre 2022.

DocuSigned by:
Christian Bany
2845052161B1459...

ABC HOLDING
Représentée par Monsieur Christian Bany

DocuSigned by:
Christian Bany
2845052161B1459...

ABC INVEST
Représentée par Monsieur Christian Bany